

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



BULLETIN DE LIAISON

année 2013

I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

II. RÉUNION DU BUREAU DU 5 OCTOBRE 2013

III. CONGRÈS D'AIX-MARSEILLE

IV. INFORMATIONS

numéro 2

I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nous voilà déjà au terme de l'année civile et nous n'avons pas vu le temps passer, préoccupés que nous étions par la mise en place du Master MEEF et les difficultés financières que rencontrent la plupart de nos universités à la suite de la loi LRU. Son renforcement progressif par le gouvernement actuel ne peut qu'augmenter les craintes des enseignants-chercheurs, dont le statut et l'indépendance sont à nouveau menacés.

Dans le dernier « mot de la Présidente », je vous faisais part des démarches de notre association auprès du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Après le beau Congrès de l'APLAES organisé par nos collègues à Marseille et Aix-en-Provence et le vote des motions (que vous pourrez lire dans ce bulletin), nous avons tenté d'alerter les pouvoirs publics sur les dangers que la réforme précipitée du CAPES faisait courir à la formation en Lettres Classiques par une lettre ouverte envoyée en juillet aux deux ministres (intitulée « Les Lettres Classiques sont-elles solubles dans le nouveau CAPES de Lettres ? »), puis par une demande commune de moratoire signée par plusieurs associations de professeurs du secondaire, de CPGE et par l'APLAES. Ces lettres sont restées à ce jour sans réponse. Des demandes de rendez-vous sont en cours, dont nous vous donnerons des nouvelles à la rentrée.

Le 19 novembre, j'ai été reçue très courtoisement, au nom de l'APLAES, par Paul Raucy, Doyen de l'Inspection Générale de Lettres, et par son collègue Bernard Combeaud. Ils m'ont assurée que les conditions de la seconde épreuve de l'oral de CAPES de lettres – où les Lettres Modernes se voient offrir un choix plus attractif que les Lettres Classiques — devraient être modifiées, mais sans que l'on puisse savoir quand ni comment. J'ai souligné notre inquiétude devant le fait que les étudiants de LC se voient recrutés essentiellement comme futurs professeurs de français dans un CAPES de Lettres, mais risquent d'avoir plutôt des classes de latin (et/ou de grec), alors que les enseignants de LM auront un service essentiellement en français (et en latin seulement en cas de manque de professeur de LC) ; cette disparité pourrait à terme dresser les LM contre les LC et décourager les étudiants de LC qui souhaiteraient enseigner aussi le français de se présenter au concours. J'ai également dit notre préoccupation devant les conditions dans lesquelles se constituaient les ESPE : séparation des tâches et non pas collaboration ; problèmes posés par le fait que, pour être électeurs dans les conseils des ESPE, il fallait un certain nombre d'heures dans l'enseignement des masters MEEF, heures que la plupart d'entre nous ne font pas, puisque nous séparons les enseignements (latin/grec ; langue/littérature). Enfin, j'ai plaidé pour la mise en place d'une véritable formation continue, prévue dans les missions des ESPE, puisque former de bons latinistes et de bons hellénistes qui soient aussi de bons francisants et les initier à la recherche en trois ans pendant la Licence (le concours du CAPES étant désormais en M1) était quasiment impossible, et insisté pour que nous soyons davantage associés à la réflexion concernant l'avenir de nos disciplines, les universitaires innovant eux aussi pédagogiquement et s'intéressant à l'ensemble de l'enseignement de leur discipline, du secondaire au supérieur. Dans la même perspective, nous avons également été représentés par notre Vice-Présidente, Isabelle Cogitore, lors de la Journée des Langues anciennes (« Langues anciennes et mondes modernes, refonder l'enseignement des langues et cultures

de l'Antiquité »), organisée par l'Inspection Générale le vendredi 11 octobre à Paris au Lycée Louis le Grand.

Parmi les points positifs de ce semestre, le lien avec plusieurs organisations, qui s'est resserré au cours des derniers mois. Avec la CNARELA, d'abord : le 22 octobre, j'ai représenté l'APLAES aux Journées de la CNARELA à Arles, où j'ai été accueillie avec amitié et où j'ai pu affirmer l'importance d'une collaboration plus étroite encore entre nos deux associations. Plusieurs pistes ont été envisagées, notamment l'échange d'informations et l'élaboration d'actions communes. Nous avons également commencé à mettre en place un Groupe de Réflexion sur l'Enseignement des Cultures et Langues de l'AnTiquité (le GRECLAT !), dont la première réunion officielle se tiendra en janvier prochain, mais qui est né le 9 novembre dernier à Lyon lors d'une rencontre informelle entre Sylvie Pédroaréna et François Martin (pour la CNARELA) et moi-même pour l'APLAES. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'activité de ce groupe, auquel les membres de l'APLAES seront invités à contribuer, très prochainement.

Le 9 octobre dernier, nous avons réuni le premier bureau commun de l'APLAES et de la SOPHAU, réunion dont vous avez reçu le compte rendu. Là aussi, les échanges ont été très fructueux et ont permis de mesurer les convergences possibles entre nos actions. Cette expérience se reproduira en mars, probablement sous la forme d'une journée préparatoire aux futures Assises de l'Antiquité prévues à la rentrée universitaire 2014, qui seront organisées conjointement par l'APLAES et la SOPHAU. Nous vous tiendrons, là aussi, informés.

Sur tous ces points, ainsi que sur les nombreuses pétitions et autres nouvelles qui ont circulé ces derniers mois, comme l'année dernière, le bureau a tenu à ce que les membres de l'APLAES soient informés au fur et à mesure par mail et sur le site internet de notre association. Nous espérons que ces messages vous ont été utiles. N'oubliez pas aussi que vos informations et vos propositions, seront les bienvenues et que nous les relayerons volontiers, parce que l'APLAES c'est vous et que vous seuls pouvez faire vivre notre association.

En guise d'épilogue, je redirai notre détermination à tous, Présidente et membres du Bureau, à mener dans l'année qui vient toutes les actions possibles et à affirmer plus que jamais le rôle que doit jouer notre association, en votre nom et avec votre soutien, dans l'avenir des langues et littératures anciennes.

Bonne fin d'année 2013, cher(es) collègues, et excellente année 2014 !

Marie-Pierre Noël,

Présidente de l'APLAES

II. REUNION DU BUREAU DU 5 OCTOBRE 2013

Excusés : Marie-Thérèse Cam, Jean-François Tardien.

Présents : Isabelle Cogitore, Emmanuèle Caire, Christophe Cusset (invité), Richard Faure, Valérie Gitton-Ripoll, Laurent Gourmelen, Marie-Rose Guelfucci, Bernard Minéo, Marie-Karine Lhommé, Marie-Pierre Noël, Fabrice Poli, Pierre Pontier, Patrick Voisin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

1) Calendrier de l'année

Le calendrier de l'année a été fixé lors du congrès d'Aix-Marseille. Les prochaines dates en sont :

- Réunion du bureau le samedi 11 janvier à 10h dans la salle Celan, ENS, rue d'Ulm.
- Réunion du comité le samedi 11 janvier à 14h dans la salle Celan, ENS, rue d'Ulm.
- Réunion du bureau le samedi 22 mars à 14h.

2) Le point sur la situation

Marie-Pierre Noël fait le point sur un certain nombre d'actions engagées depuis le congrès d'Aix-Marseille, notamment la lettre ouverte qu'elle a envoyée au nom de l'APLAES aux deux ministres de tutelle ainsi qu'une autre lettre co-signée par quatre associations amies (APFLA-CPL, APL, CNARELA, SEL, voir **annexes 1 et 2**). Les deux documents montrent leurs inquiétudes concernant la réforme du nouveau CAPES Lettres et sur le risque de « dissolution » des lettres classiques dans ce nouvel ensemble. Notre association a proposé un aménagement des épreuves orales notamment, mais l'ensemble de ces actions n'a suscité que peu de réponses de la part des autorités.

L'inquiétude de l'APLAES se trouve confortée par le changement récent de présidence du CAPES Lettres, d'abord bicéphale, puis apparemment monocéphale, d'après le Bulletin Officiel du 3 octobre. Le bureau souligne les ambiguïtés de la réforme notamment à l'oral (mise en situation professionnelle et analyse d'une situation professionnelle).

Marie-Pierre Noël a contacté l'Inspection Générale pour obtenir une audience ; si l'Inspection est généralement réceptive aux envois de l'association et à l'écoute de nos inquiétudes, notre présidente s'étonne que l'APLAES n'ait pas reçu d'invitation pour la rencontre intitulée « Langues anciennes et mondes modernes : refonder l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité » organisée le 11 octobre 2013 au Lycée Louis-Le-Grand, alors même qu'il en avait été question lors du rendez-vous avec l'Inspection Générale au printemps dernier. Isabelle Cogitore se propose éventuellement pour représenter notre association. Conjointement, Marie-Pierre Noël a entamé des démarches pour obtenir un rendez-vous au Ministère de l'Education Nationale.

Le bureau souligne les problèmes que pose notamment l'option latin pour lettres modernes dans le nouveau CAPES, notamment le rapport qu'elle instaure entre la formation en lettres modernes et celle de lettres classiques. De façon plus générale, il faut défendre la spécificité de la formation en lettres classiques, dans la mesure où elle ne se réduit pas à l'apprentissage du français avec des options latin/grec, mais correspond à une approche

radicalement différente de la littérature française comme de la langue : autrement dit, une formation en lettres classiques n'est pas assimilable à une formation en lettres modernes. La question de la spécificité des postes, des listes de candidats admis jusqu'à l'affectation des enseignants dans le secondaire est donc cruciale. Corrélativement il est aussi essentiel de garantir la possibilité d'apprendre le grec au collège. Certains membres du bureau se montrent partisans du rétablissement d'une initiation obligatoire en 5^e et de l'enseignement des deux langues en 4^e. Sur l'ensemble de ces questions, Marie-Pierre Noël annonce que l'APLAES participe à une réunion préparatoire le 9 novembre à Lyon avec des associations amies telles que la CNARELA, cette réunion devant aboutir à la création d'une commission sur les lettres classiques porteuse de nouvelles propositions pédagogiques, du secondaire jusqu'au supérieur (formation continue).

La discussion porte ensuite sur le CLES et sur la place éventuelle du latin et du grec dans ce dispositif.

Il est par ailleurs suggéré de faire le point avec les secrétaires de section sur les menaces qui pèsent sur les postes dans le supérieur. De ce point de vue, le recours élargi pour des raisons d'économie budgétaire à de nouveaux contractuels, qui remplacent parfois les ATER, mais dont le statut ne peut être celui d'un professeur agrégé ou certifié en détachement, pose un certain nombre de problèmes, d'abord en raison du nombre d'heures qu'ils peuvent être contraints d'assurer ; par ailleurs, ce statut n'est pas en adéquation avec le profil des candidats les plus aptes à enseigner. Le bureau note également la généralisation du passage du CM au TD – qui n'est pas spécifique aux lettres classiques mais qui concerne l'ensemble des formations.

Un autre sujet de questionnement, celui des nouveaux masters MEEF : ont-ils vidé les masters recherches ? Il est encore un peu tôt pour en juger, mais il faut peut-être rappeler la possibilité de passer le CAPES en étant inscrit en master recherche, comme l'APLAES l'a déjà fait savoir en début d'année.

Il faudrait enfin faire le point sur les ESPE dont les plans de formation semblent fort différents selon les universités, en fonction des rapports antérieurs établis avec avec l'IUFM.

Enfin, la discussion porte sur une journée éventuellement organisée et financée par l'APLAES au printemps sur l'état présent des études classiques dans l'enseignement supérieur en Europe. Il est décidé que cette journée pourrait se tenir le vendredi 21 mars (après-midi) et le samedi 22 mars (matin) à Paris, si les intervenants parviennent à se libérer à cette période, car les délais sont courts. Si ce n'est pas le cas, cette journée pourrait éventuellement servir à préparer les Assises des langues anciennes avec la SOPHAU. Marie-Pierre Noël sollicite les membres du bureau afin de faire remonter une liste de noms de personnes susceptibles d'intervenir, liste qui pourrait de toute façon constituer le début d'un réseau européen de classicistes.

3) Organisation du congrès de Lyon

Christophe Cusset présente le projet bien avancé du congrès de Lyon qui se tiendra à l'ENS de Lyon du 23 au 25 mai 2014. Le thème de la journée scientifique est « le poète et l'épigramme ». La discussion porte ensuite sur l'organisation de la journée pédagogique, notamment sur le sujet de la table-ronde de la fin de la matinée, qui pourrait porter sur la question la culture antique en classes préparatoires. La journée culturelle se passera à Lyon. La discussion porte enfin sur le budget présenté par Christophe Cusset.

La séance est levée à 12 h 15.

Pierre Pontier,
Secrétaire de l'APLAES.

ANNEXE 1

Lettre ouverte de l'APLAES à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon

*Les Lettres Classiques sont-elles solubles
dans le nouveau CAPES de Lettres ?*

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Après avoir pris connaissance des nouvelles épreuves du CAPES de lettres, dans lesquelles les Lettres Classiques sont devenues une option, au même titre que les Lettres Modernes, l'APLAES tient à vous faire part de ses vives inquiétudes concernant l'enseignement des langues, littératures et civilisations grecques et latines dans les années à venir, cela pour au moins trois raisons :

1) **Le contenu des épreuves elles-mêmes**, livré à la mi-avril seulement, a été décidé sans concertation aucune avec les universités qui, pourtant, préparent à ces épreuves les futurs enseignants du secondaire. Il est sur plusieurs points contestable :

– Nous regrettons le fait que pour la deuxième épreuve orale, un seul choix soit proposé à l'oral pour les étudiants de lettres classiques, quand les étudiants de lettres modernes se voient offrir un choix entre quatre épreuves différentes. Une telle disparité entre les deux options, lettres classiques et lettres modernes, peut entraîner à terme une marginalisation de l'option lettres classiques au sein du nouveau CAPES.

– La spécificité de l'option Lettres Classiques, les postes qui lui seront spécifiquement attribués, la fonction de l'épreuve de Latin pour Lettres Modernes ne sont pas précisés : lorsqu'il s'agira d'enseigner le latin en collège et en lycée, un professeur de Lettres (option LM) qui aura passé l'épreuve de latin pour Lettres Modernes à l'oral sera-t-il mis sur le même plan qu'un professeur de Lettres (option LC), qui aura, lui, passé le latin à la fois à l'écrit et à l'oral et pourra justifier d'une formation plus solide dans chacune des deux langues anciennes ?

– Le Grec, lui, est désormais fragilisé, puisqu'il ne pourra être enseigné que par des enseignants de Lettres Classiques, moins nombreux que leurs collègues de Lettres Modernes ; or, faut-il rappeler que le Grec peut être présenté depuis quelques années à l'Agrégation de Lettres Modernes à la place du Latin, que cette langue est proposée dans les classes préparatoires aux Grandes Écoles au même titre que le Latin, que des étudiants de Lettres Modernes dans les universités choisissent parfois le Grec et non le Latin comme langue ancienne obligatoire dans leur cursus ?

2) **La mise en place du master MEEF** qui doit permettre la préparation au concours dès l'année prochaine en M1 a été préparée dans les mêmes conditions de précipitation :

– les maquettes de ce master sont remontées dès la fin du mois de mai des universités au ministère en l'absence des sujets zéro du nouveau CAPES ; il nous a donc été quasiment impossible d'imaginer le contenu de certaines épreuves et de décider du partage des tâches à la rentrée, alors même que nous devons mettre en place cette rentrée en urgence ; dans nombre d'universités, la révolte gronde encore devant tant de désinvolture et l'on demande un moratoire ;

– dans ce master MEEF, le contenu dévolu au disciplinaire est diminué au profit de la pédagogie ; si l'APLAES comprend et approuve la nécessité de former pédagogiquement les futurs enseignants, elle rappelle que la formation en Lettres Classiques est une des plus exigeantes de toutes : il s'agit en effet d'être apte à enseigner la langue et la littérature françaises, la langue, la littérature et la civilisation latines, la langue, la littérature et la civilisation grecques, trois fois donc ce que l'on demande à un spécialiste de langues vivantes ; mais cette trivalence n'est pas compatible avec les volumes horaires dévolus à tous les enseignements dans les maquettes, de sorte que les futurs candidats au CAPES verront dès la rentrée leurs heures de préparation au concours en M1 amputées gravement, de façon à rentrer dans le cadre général ; puis, en M2, en cas de réussite au concours, ils se verront confier un enseignement en responsabilité en collège ou lycée et seront donc peu disponibles pour une formation disciplinaire suivie ; que peut-on augurer d'une telle amputation, sinon une moins bonne préparation des futurs enseignants de Lettres Classiques ?

3) Cette situation faite aux futurs enseignants en Licence est d'autant plus préoccupante qu'elle ne peut être compensée entièrement par **la formation dispensée en Licence** : les étudiants qui s'inscrivent dans cette filière sont souvent débutants en grec, voire en latin ou dans les deux langues ; la première année à l'université étant principalement généraliste, il nous faudra donc former en deux ans à peine des étudiants trivalents, suffisamment compétents pour devenir des professeurs appréciés de leurs élèves !

Avec de telles mesures, nous craignons qu'à l'avenir les étudiants, pourtant très motivés, qui s'inscrivent dans la filière Lettres Classiques ne se découragent, ce qui aggraverait considérablement la pénurie actuelle d'enseignants dans cette filière.

Cette pénurie n'est pas due au manque d'intérêt pour nos disciplines, contrairement à ce qui est (trop) souvent répété ces temps-ci. Elles offrent un recul historique et culturel unique pour comprendre la société actuelle. Elles nous situent dans le temps long tout en nous permettant d'éprouver l'altérité dont nous sommes issus et de décrypter les références antiques implicites qui nourrissent encore l'imaginaire contemporain. Nous, universitaires, constatons que les étudiants non-spécialistes affluent dans nos cours et demandent une formation en latin ou en grec, qu'il s'agisse de langue, de littérature ou de civilisation. Cette formation leur semble, à eux, indispensable au cursus qu'ils ont choisi, mais leur a trop souvent été refusée dans le secondaire faute d'enseignants ou de mesures appropriées, malgré le dévouement et la créativité des professeurs de langues et littératures anciennes. Il y a donc bien une demande, dans les lycées et collèges, aussi bien dans les zones défavorisées que dans les quartiers bourgeois, pour l'enseignement du latin et du grec, et cette demande n'est pas satisfaite. Il est à craindre que, dans l'avenir, elle le soit moins encore, au nom d'une logique comptable et non dans l'intérêt des élèves...

Telles sont les préoccupations actuelles de notre association. Un moratoire pour la mise en place des Masters MEEF et du nouveau CAPES et une concertation menée dans la sérénité nous paraissent indispensables avant toute mesure irréversible pour l'avenir de nos disciplines. Vous seuls, Madame et Monsieur les Ministres, pouvez les décider pour la justice, l'égalité et le bien commun de nos futurs concitoyens.

Marie-Pierre Noël
Professeur de langue et littérature grecques
Université Paul-Valéry (UM3)
Présidente de l'APLAES

ANNEXE 2

L'Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes des Classes Préparatoires Littéraires

L'Association des Professeurs de Lettres

L'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur

La Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes
Sauvegarde des Enseignements Littéraires

A Monsieur le Ministre
de l'Education Nationale

Monsieur Le Ministre,

L'annonce de la création d'un CAPES unique de Lettres, scellant de fait la disparition du CAPES de Lettres Classiques et de celui de Lettres Modernes, a suscité beaucoup d'inquiétude et d'incompréhension, et soulevé de nombreuses questions chez l'ensemble des professeurs de français et de langues anciennes. Nos associations réunies se sont donné pour but de les relayer auprès de vous en vous adressant ce courrier commun. Notre démarche n'est nullement polémique et se veut uniquement constructive : nous saluons la volonté du gouvernement qui a mis au centre de ses préoccupations la formation des enseignants, et sommes particulièrement sensibles aux efforts déployés pour refonder l'école primaire, mais nous nous interrogeons sur les raisons qui ont poussé à concevoir dans l'urgence ce nouveau CAPES.

Quel est l'enjeu de la création d'un corps unique de professeurs de Lettres ? Quel nouveau type de professeurs de Lettres entend-on ainsi créer et recruter ? En quoi ce nouveau CAPES fera-t-il éclore des professeurs mieux formés que par le passé ?

Si c'est un corps unique de professeurs de Lettres que l'on souhaite, pourquoi ouvrir certaines options aux optionnaires de Lettres Modernes, et les fermer à ceux de Lettres Classiques ?

S'il s'agit de concevoir un CAPES plus « attractif » afin de susciter davantage de vocations de professeurs, nous peinons à comprendre comment ce nouveau concours pourrait avoir cet effet. Il semble difficile de compter sur l'introduction du théâtre, du cinéma ou du français langue étrangère, disciplines enseignées dans bien peu d'établissements, pour attirer davantage de candidats vers le métier de professeur, d'autant que les raisons de cette désaffection sont nombreuses - tout le monde le sait - et dépassent très largement la question de l'attractivité des disciplines de concours.

Nous ne comprenons donc pas les raisons qui ont présidé à la création de ce CAPES unique de Lettres.

En outre, cette réforme s'installe dans l'urgence. L'arrêté définitif n'est paru que tardivement ; les universités ont dû concevoir les masters MEEF à l'aveugle, sans sujets zéro, et alors que les ESPE sont seulement en cours de création. Dans quelles conditions une réforme mal comprise, et menée à la hâte, va-t-elle pouvoir se mettre en place ?

L'empilement des réformes successives de ces dernières années non seulement n'a pas permis de susciter davantage de vocations, mais a conduit à un véritable brouillage de la conception même de l'enseignement du français et des Lettres, anciennes et modernes. Alors que tant d'élèves ont des difficultés dans la pratique de la langue française, tant orale qu'écrite - et nous savons à quel point ce sujet vous préoccupe – nous croyons urgent de suspendre momentanément une réforme dont on perçoit mal les enjeux, afin que d'autres propositions puissent naître sur la base d'un enseignement des Lettres sinon refondé, au moins clairement défini.

En conséquence, Monsieur Le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir instaurer un moratoire pour l'installation de ce nouveau CAPES de Lettres et du nouveau Master MEEF, afin que puisse s'engager une réflexion concertée, qui nous paraît absolument indispensable, sur la question de la formation des professeurs de Lettres et sur la place que les langues anciennes doivent y occuper.

Ne doutant pas que vous saurez entendre nos légitimes inquiétudes, nous vous prions, Monsieur Le Ministre, d'agréer nos sentiments respectueux.

Pour l'APFLA-CPL, Véronique Cirefice

veronique.cirefice@gmail.com

Pour l'APL, Romain Vignest

romainvignest@free.fr

Pour l'APLAES, Marie-Pierre Noël

marie-pierre.noel@wanadoo.fr

Pour la CNARELA, Sylvie Pedroarena

sylvie.pedroarena@orange.fr

Pour SEL, Monique Trédé

monique.trede@ens.fr

REUNION DU BUREAU COMMUN APLAES-SOPHAU DU 5 OCTOBRE 2013 :

Présents :

APLAES : Marie-Pierre Noël (Présidente), Isabelle Cogitore (Vice-Présidente), Emmanuèle Caire, Richard Faure, Valérie Gitton-Ripoll, Laurent Gourmelen, Marie-Rose Guelfucci, Bernard Minéo, Marie-Karine Lhommé, Pierre Pontier (secrétaire), Patrick Voisin.

SOPHAU : Présents : Antonio Gonzales (Président), Pascal Butterlin (Vice-Président), Bernadette Cabouret ; Françoise des Bosc ; Edith Parmentier ; Jean-Christophe Couvenhes (secrétaire)

Excusés :

APLAES : Marie-Thérèse Cam, Fabrice Poli (trésorier), Jean-François Tardien.

SOPHAU : Christophe Badel (trésorier) ; Anna Heller ; Franck Prêteux ; Laurianne Sève.

La séance est ouverte à 14 h 15 par Antonio Gonzalez, président de la SOPHAU, et Marie-Pierre Noël, présidente de l'APLAES.

Il est décidé de procéder à une présentation des deux associations et de leur fonctionnement avant d'aborder les sujets d'actualité (concours, jurys, etc.)

Jean-Christophe Couvenhes commence par présenter la SOPHAU, la structure générale de l'association, l'organisation du calendrier de l'année, les objectifs de l'association et le fonctionnement de son bureau. Pierre Pontier procède de même avec l'APLAES.

Structurellement, il apparaît que la SOPHAU est plus déconcentrée que l'APLAES, les correspondants SOPHAU ne jouant pas le même rôle que les secrétaires de sections de l'APLAES. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients. Il apparaît aussi que l'APLAES n'a pas tout à fait la même finalité que la SOPHAU : elle ne délivre pas de prix académique, elle est plutôt tournée vers les questions de l'enseignement et de la formation, comme en témoignent notamment ses liens avec les associations de l'enseignement secondaire, alors que la SOPHAU agit conjointement à trois autres associations d'historiens du supérieur, regroupées selon une logique chronologique (époque médiévale, époque moderne, époque contemporaine). L'APLAES intervient notamment par exemple lorsque des difficultés administratives se présentent par exemple dans le cas des ATER dont on refuse le détachement, ce qui n'est pas le cas de la SOPHAU.

Néanmoins, les intérêts des deux associations convergent sur de nombreux points, tout particulièrement la défense des concours d'enseignement (CAPES et agrégation) et de leurs exigences, ainsi que la défense des humanités : l'une des tâches essentielles pourrait être de consolider la composante Antiquité (par rapport au modèle des « classics » anglo-saxons) dans les doctorats. Il est discuté du succès des licences bi-disciplinaires et du rôle des enseignements transversaux. Il serait souhaitable de créer une filière du type « classics » de la licence 1 au master 2. Les deux sociétés s'étonnent à ce titre que la mention « études classiques » ne figurent pas dans les intitulés de master.

La tendance générale qui inquiète l'APLAES autant que la SOPHAU est celle de la réduction de l'offre de formation notamment à cause de la constitution de communautés d'universités. A ce titre il serait bon d'avoir accès à la « carte des formations de lettres classiques ».

Les deux bureaux envisagent dans un deuxième temps des actions communes, dont

l'une d'entre elles devrait voir le jour à l'automne prochain : la constitution d'« Etats généraux de l'Antiquité » organisés en Sorbonne, qui s'interrogerait sur la place de la culture classique, et qui pourrait servir de vitrine à la réflexion des antiquisants français. Il faudrait former un comité de pilotage pour cette manifestation avant un prochain bureau commun, afin de préciser le projet et d'établir la liste des personnalités qui pourraient y être impliquées. Il serait souhaitable également de mobiliser la presse, les éditeurs, voire les musées autour de ce projet, afin de montrer la vivacité réelle de l'attrait du grand public pour les humanités, peut-être aussi alerter l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Il est envisagé également la formation d'une fédération de sociétés d'antiquisants qui donnerait la possibilité de parler d'une seule voix sur les sujets qui préoccupent conjointement la SOPHAU et l'APLAES, mais sans doute également d'autres associations.

Une date de bureau commun est enfin envisagée aux alentours du 21-22 mars.

La séance est levée à 16h55.

Jean-Christophe Couvenhes, secrétaire de la SOPHAU
Pierre Pontier, secrétaire de l'APLAES

III. CONGRÈS D'AIX-MARSEILLE

1. RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR MADAME MARIE-PIERRE NOËL, PRÉSIDENTE DE L'APLAES (1^{er} juin 2013)

Nos remerciements vont d'abord à nos collègues d'Aix-en-Provence, notamment Gaëlle Viard et Emmanuèle Caire, qui ont organisé pour nous ce magnifique congrès dans le cadre des célébrations de Marseille-Provence 2013 capitale européenne de la culture et dans celui – si accueillant – de la MMSH. Il s'agit pour nous, antiquisants, d'un lieu particulièrement significatif, où tous nos enseignements prennent sens : comme nous l'a si bien rappelé Sophie Bouffier (Professeur d'Histoire grecque à Aix-Marseille et membre du centre Camille Jullian) en mentionnant notamment l'existence d'inscriptions gallo-grecques, Marseille est une ville-carrefour, fondée par des colons de langue grecque, preuve que cette dernière n'est pas, comme on peut le lire parfois, une « langue exotique » en France ; et nos débats ont lieu à Aix-en-Provence, une des plus belles villes romaines de Provence. Ici, on voit combien ces deux langues, ces deux civilisations sont impliquées dans la construction du territoire français et européen sans que l'on puisse les dissocier entièrement. Nous le savons tous, mais c'est aussi un soulagement de pouvoir le répéter dans des temps où le grec particulièrement est menacé, où nous sommes sans arrêt obligés de justifier notre existence même et notre insertion dans la communauté.

Cette année, nous nous retrouvons entre nous, puisque l'Inspection Générale invitée en la personne du doyen, Paul Raucy, ne pourra se joindre à nos débats, mais nous souhaite « un congrès riche en échanges et en discussions ». Mais nous ne serons pas seuls et je salue ici la présence à nos côtés des intervenants français et étrangers de la journée scientifique, ainsi que celle des associations amies avec lesquelles nous avons mené et nous allons mener demain encore d'importants combats pour l'avenir de nos disciplines, notamment Hélène Frangoulis, qui représente ici la CNARELA, ainsi que Véronique Cirefice, pour l'APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues anciennes en Classes Préparatoires littéraires) ; Patrick Voisin, qui est aussi membre de notre bureau, pour l'APPLS (Association des Professeurs de Première et de Lettre Supérieure) ; Monique Trédé, qui préside désormais, après Paul Demont, SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) ; Jean-François Thomas, Président de la Société des Études Latines, Jean-Yves Guillaumin, notre ancien président, qui représente ici l'Association Guillaume Budé ; Françoise Guichard pour SLL (Sauver les Lettres) et Michel Serceau pour l'APL (Association des Professeurs de Lettres). Nous venons d'apprendre, hélas, que Jean-Pierre Levet, président d'Eurosophia et d'Afrosophia, ne pouvait malheureusement se joindre à nous pour des impératifs professionnels.

Même si elles ne sont pas présentes ici, d'autres sociétés ont tenu à nous envoyer un message de soutien: la Société des Études Grecques (rédigé par son secrétaire général Michel Fartzoff) et la SOPHAU, rédigé par son Président Antonio Gonzales.

Nombreuses sont aussi les universités représentées cette année au congrès et je tiens à remercier les collègues qui se sont déplacés en cette fin d'année où se multiplient les négociations pour le master MEEF, les réunions de préparation pour la rentrée prochaine, les examens, les soutenances et les engagements de plus en plus nombreux qui constituent notre quotidien dans nos universités respectives. En ce moment difficile, nous avons besoin de ces occasions d'échange et je crois que les congrès de l'APLAES représentent un des rares moments où nous pouvons réfléchir tous ensemble collectivement à notre avenir.

Je vous présenterai ici un bilan de cette année, mais aussi un exposé des actions à court et moyen terme que nous comptons mener pour l'année à venir, ainsi que des pistes de réflexion pour lancer la table ronde que nous aurons aujourd'hui.

Cette année a été une année de transition mais aussi de rudes changements. Nous nous sommes quittés à Orléans en juin 2012 en espérant que le résultat des élections allait enrayer la spirale des réformes intempestives et non négociées. Mais il n'en a rien été. Je crois pouvoir dire que – du point de vue de l'université l'absence de remise en question de loi LRU a constitué pour nous un coup sévère. L'idée que l'université est un service public et non une entreprise soumise à la loi du marché a régressé encore dans la conscience de nos concitoyens.

Certes, la méthode a changé : nous, antiquisants, ne sommes plus officiellement accusés de coûter trop cher, nous sommes même en paroles l'objet de la sollicitude du ministère : on s'inquiète officiellement en haut lieu des langues anciennes, qui n'ont plus aucun étudiant ; ce propos est relayé par la presse, qui nous enterre très tranquillement alors même que nous sommes bien vivants. L'APLAES, comme d'autres organisations, s'est associée à la protestation de la CNARELA à propos du « dossier » consacré à la filière Lettres classiques de l'université de Rennes le jeudi 18 octobre 2012 dans le Journal télévisé de 20 heures. Mais les articles se sont multipliés depuis, qui font de nous le paradigme des espèces en voie d'extinction, le dernier en date, à ma connaissance étant celui du 16 mai dernier dans le Monde, où l'annonce d'un plan de soutien pour les sciences humaines préparé par le gouvernement s'orne de considérations sur le sort de la filière de lettres classiques de Saint-Étienne, obligée de mutualiser une grande partie des cours avec Lyon II et Lyon III (qui elles-mêmes, je cite, « connaissaient aussi une baisse du nombre d'étudiants »). Cet article s'achève sur l'idée que « les universités ne pourront s'offrir le luxe de garder toutes les formations » et qu'« une cartographie des disciplines rares université par université est en cours ».

Cette idée, nous l'avons déjà entendue lors d'une Entrevue avec Jacques Fontanille, conseiller chargé des SHS au MESR le 9 janvier 2013 : il y était question de la création à venir d'universités territoriales, qui regrouperaient un certain nombre d'universités dans un même périmètre. S'y ajoutait l'idée d'un inventaire des disciplines en danger, notamment dans les SHS, afin de créer un fonds de soutien au niveau national qui assurerait le financement indépendant de certaines filières à petits effectifs dans certaines universités selon des critères de réussite aux concours, de qualité de la recherche, de participation aux équipes de recherche, d'âge et d'implication des équipes pédagogiques, de capacité d'innovation, etc. On imagine bien alors que les universités cesseront de financer les malheureux départements qui ne seront pas sur la liste ; et que ceux qui y seront auront intérêt à s'y maintenir sous peine d'être à leur tour condamnés à mort. C'est là un point sur lequel, je crois, nous devons tous être vigilants : il se peut que le soutien que l'on propose soit plus dangereux pour nous et plus mortel encore que l'indifférence... Un des moyens possibles serait de souligner la différence, en ce qui nous concerne, entre filière et discipline : comme nous ne cessons de le répéter, c'est la filière Lettres Classiques qui est en danger, mais nos disciplines, à l'université, se portent en général bien : nombreux sont les étudiants qui suivent nos cours de non-spécialistes, qu'il s'agisse de langue, de civilisation ou de littérature.

Autre point noir, sur lequel l'APLAES s'est efforcée tout au long de l'année de donner à ses membres l'information la plus précise, non sans mal d'ailleurs – parce que l'autre point marquant de cette année est que les textes ne sont publiés que longtemps après leur mise en circulation sous forme de textes de travail, provisoires donc, alors même que l'on a commencé à travailler à partir d'eux, dans la plus grande précarité : ce sont les nouvelles lois sur la réforme du CAPES préparé désormais dans le cadre des ESPÉ (Écoles Supérieures du

Professorat et de l'Éducation), qui sont une nouvelle composante des Universités. Désormais donc les ESPÉ délivreront le Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), dans lequel seront préparés dès la rentrée les candidats au CAPES en M1 et les professeurs stagiaires en M2. Le cadrage national des épreuves – où la part du disciplinaire paraissait minimale – faisait craindre le pire ; de même aussi, la mise en place des ESPÉ et la définition de leurs missions, qui s'est faite sans concertation avec les universités.

Sans nouvelles précises du contenu des épreuves de CAPES, nous avons profité d'un rendez-vous groupé CNARELA-APFLA-CPL et APLAES le 6 février auprès de l'Inspection générale des Lettres, représentée par son Doyen, Paul Raucy et par Catherine Klein, à propos du très important rapport rédigé en 2011 par les IG C. Klein et Patrice Soler sur la situation de l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité dans le secondaire pour demander quelques précisions. Au cours de cet entretien, nous avons appris la création d'un unique CAPES Lettres, dont nous n'avions pas encore le contenu précis même si nous avons eu l'assurance que le contenu disciplinaire serait plus marqué que prévu.

Nous avons également signé le texte envoyé par 25 Sociétés Savantes aux Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 17 novembre 2012, qui a permis à une délégation des mêmes sociétés d'être reçue le 24 janvier au MESR par Édouard Leroy et Daniel Filâtre, conseiller chargés de la réforme respectivement auprès du MESR et du MEN. Nous avons à nouveau manifesté notre inquiétude lors d'une réunion commune en date du 15 février à l'issue de laquelle nous avons à nouveau affirmé dans une lettre adressée aux deux ministres, mais aussi au cabinet du premier ministre et à la représentation nationale notre désir d'être associés pleinement, et sans attendre, à l'élaboration des contenus et à la pondération des blocs du cadre national du master. Cette lettre n'a reçu à ce jour aucune réponse...

Enfin, une audience, cette fois au ministère de l'EN, le 26 mars, toujours en compagnie de la CNARELA et de l'APFLA-CPL, avec Laurent Crusson, Conseiller technique chargé du premier et du second degré et du décrochage scolaire, qui était assisté par Mme Isabelle Robin, chef du bureau des Lycées à la Direction générale de l'enseignement scolaire. Rendez-vous demandé dès le mois de juillet 2012, mais jamais obtenu jusque-là faute de trouver un conseiller apte à nous répondre (langues ou lettres ?), puis deux fois à cause d'une mutation de ces mêmes conseillers. Nous y avons réaffirmé la nécessité de prendre en compte dans les futurs masters MEEF et dans les épreuves du futur CAPES de lettres la spécificité de la formation en LC, formation trivalente dans laquelle les étudiants doivent maîtriser l'équivalent de trois formations LLCER. L'accueil a été très ouvert et nos interlocuteurs ont manifesté un intérêt semble-t-il réel devant les éléments que nous leur donnions. Néanmoins pas de résultat concret à ce jour.

Entretemps, comme vous le savez, le contenu des épreuves elles-mêmes, livré à la mi-avril seulement, a été décidé sans concertation aucune avec les universités qui, pourtant, préparent à ces épreuves les futurs enseignants du secondaire. Il est certes moins « didactique » que ne le laissait penser le texte de cadrage. Mais la spécificité de l'option Lettres Classiques, les postes qui lui seront spécifiquement attribués, le rapport avec l'épreuve de Latin pour Lettres Modernes ne sont pas précisés ; le Grec, lui, est désormais fragilisé, puisqu'il ne pourra être enseigné que par des enseignants de Lettres Classiques, moins nombreux que leurs collègues de Lettres Modernes. Cela sans aucune continuité avec l'agrégation de LM (où grec encore possible à la place du latin) ou avec les étudiants de Lettres Modernes qui dans certaines universités ont la possibilité de prendre le grec. Sur ces points, il faudra que l'APLAES se prononce au moment des motions.

Autre souci : l'absence de choix pour l'option LC à l'oral, alors que les étudiants inscrits à l'option LM se voient proposer en seconde épreuve un panel diversifié d'épreuves,

ce qui rendra incontestablement l'option moins attractive, auprès des étudiants mais aussi auprès des directeurs d'établissements. Sur ce point, les enseignants de LC de l'enseignement secondaire sont partagés, d'autant qu'une telle limitation ne correspondait pas à la première version du concours, présentée par l'Inspection Générale des Lettres. Faut-il ouvrir à l'oral les épreuves de LM aux LC (sauf, bien sûr, l'épreuve de latin pour LM) ? Il faudra là aussi que l'APLAES se prononce lors du vote des motions.

Dans tous les cas, il faut déplorer que la mise en place du master MEEF, qui doit permettre la préparation au concours dès l'année prochaine en M1, soit préparée dans les mêmes conditions de précipitation que celles qui ont présidé au choix des nouvelles épreuves de CAPES :

- ce master est actuellement encore en négociation avec les anciens IUFM, de même que la structure des futures ESPE qui le porteront ; les maquettes de ce master doivent remonter dès la fin du mois de mai des universités au ministère sans que nous sachions encore officiellement quel sera le cadre juridique de ces ESPE ; de même, en l'absence des sujets zéro, il est quasiment impossible d'imaginer le contenu de certaines épreuves et de décider du partage des tâches à la rentrée, alors même que nous devons mettre en place cette rentrée dès à présent ; dans nombre d'universités, la révolte gronde devant tant de désinvolture et l'on demande un moratoire ;
- dans ce master MEEF, le contenu dévolu au disciplinaire est diminué au profit de la pédagogie ; or, cela est d'autant plus grave que pour les LC, trivalence qui n'est pas compatible avec les volumes horaires dévolus à tous les enseignements dans les maquettes, de sorte que les futurs candidats au CAPES verront dès la rentrée leurs heures de préparation au concours en M1 amputées gravement, de façon à rentrer dans le cadre général ; puis, en M2, en cas de réussite au concours, ils se verront confier un enseignement en responsabilité en collège ou lycée et seront donc peu disponibles pour une formation disciplinaire suivie ; que peut-on augurer d'une telle amputation, sinon une moins bonne préparation des futurs enseignants de Lettres Classiques ?

Cette situation faite aux futurs enseignants en Licence est d'autant plus préoccupante qu'elle ne peut être compensée entièrement par la formation dispensée en Licence : les étudiants qui s'inscrivent dans cette filière sont souvent débutants en grec, voire en latin ou dans les deux langues. La première année à l'université étant principalement généraliste, il nous faudra donc former en deux ans à peine des étudiants trivalents, suffisamment compétents pour devenir des professeurs appréciés de leurs élèves !

La mise en place de la formation continue prévue dans les ESPE peut apparaître alors comme le seul moyen d'assurer le complément de formation nécessaire aux enseignants de langues et littératures anciennes, notamment pour l'initiation à la recherche, réduite à (presque) rien dans les nouvelles maquettes de Master MEEF. Mais, faute d'argent dans les caisses de l'État, rien ne semble prévu en ce sens. Là aussi, me semble-t-il, l'APLAES a un rôle à jouer, pour esquisser les prémisses d'une telle formation et pour rappeler aux Ministères concernés leurs engagements (prévus par la loi) vis-à-vis de leurs personnels.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette année et quelles perspectives pour les années qui viennent ? Quels sont les combats qui nous attendent et les chantiers qu'il nous faut ouvrir ?

On peut dire sans crainte de se tromper que nous sommes à la veille de redéploiements importants dans nos disciplines, pour lesquels il convient d'être vigilants, à la fois dans le l'enseignement secondaire et à l'université. C'est sur ces deux fronts que l'APLAES est intervenue cette année, à la fois pour obtenir des renseignements, mais aussi bien sûr pour faire entendre la vérité sur nos formations, qui se trouve régulièrement malmenée dans la présentation qui en est faite, notamment la différence entre la filière Lettres Classiques, dans laquelle sont inscrits un petit nombre d'étudiants, qui trouve un débouché naturel dans les

concours de recrutement de l'enseignement secondaire ou supérieur (avec un taux de chômage presque nul) et le grand nombre d'étudiants non spécialistes, auprès desquels nos disciplines rencontrent un grand succès. Dans tous les cas ou presque, ces actions ont été menées en commun avec d'autres associations, afin de souligner chaque fois la nécessité de penser de façon cohérente l'ensemble de la formation en langues, lettres et cultures de l'antiquité, du secondaire à l'université en passant par les CPGE : la présence de l'APLAES à plusieurs reprises à côté de la CNARELA et de l'APFLA-CPL a permis ainsi de souligner les manques mais aussi les incohérences du cursus : dans les CPGE, mais aussi à Sciences Po, les étudiants ont le choix entre le latin et le grec, alors que ce choix est de plus en plus remis en question, dans le collège notamment où – contrairement aux positions de l'APLAES –, certains prônent l'éradication du grec – « langue exotique », disais-je, donc étrangère, immigrée peut-être ? – pour laisser toute sa place au latin, qui, on le sait, n'a d'intérêt que parce qu'il est à l'origine du français... Nous, universitaires, constatons pourtant que les étudiants non-spécialistes affluent dans nos cours et demandent une formation en latin ou en grec, qu'il s'agisse de langue, de littérature ou de civilisation, formation qui leur semble, à eux, indispensable au cursus qu'ils ont choisi, mais qui leur a trop souvent été refusée dans le secondaire faute d'enseignants ou de mesures appropriées, malgré le dévouement et la créativité des professeurs de langues et littératures anciennes. Il y a donc bien une demande, dans les lycées et collèges, aussi bien dans les zones défavorisées que dans les quartiers bourgeois, pour l'enseignement du latin *et* du grec, et cette demande n'est pas satisfaite. Il est à craindre que, dans l'avenir, elle le soit moins encore, au nom d'une logique comptable et non dans l'intérêt des élèves...

Ce sont là des réalités qu'il nous faut faire entendre aux ministères. Comme il est vrai que la concertation avec l'université n'est pas dans les habitudes de nos ministres, il faut je crois insister encore pour l'instaurer et renforcer encore notre coopération avec les associations représentant l'enseignement secondaire et les classes préparatoires.

Mais il faut aussi prendre l'initiative : l'APLAES a proposé à la CNARELA, mais aussi à d'autres associations, la mise en place d'une commission pour réfléchir à la spécificité des lettres classiques par rapport à un enseignement de lettres. Il ne s'agit pas seulement de réfléchir à ce que nous sommes, mais à ce que nous devrions et pourrions être, pour être une force de proposition. Alors que, jusqu'à présent, nous n'avons guère été associés aux manifestations concernant l'avenir des langues anciennes organisées par l'Inspection Générale, il est temps que nous puissions nous faire entendre et que nous mettions notre expertise en matière d'enseignement et de recherche au service de tous.

Il y a d'autres batailles à mener pour assurer au sein même de l'université la visibilité de nos formations. La première est celle de la nouvelle nomenclature des mentions de master dans lesquelles nous disparaissions ou dans lesquelles nous risquons de disparaître : là aussi nous ne sommes pas solubles dans les lettres (ni d'ailleurs dans l'histoire) ; c'est pourquoi il semble nécessaire de défendre une mention « études classiques » qui permette de préserver notre spécificité. Là aussi le regroupement et l'élargissement du front de défense des humanités classiques est essentiel. Au cours des différentes actions menées cette année, s'est esquissé un rapprochement entre la SOPHAU et l'APLAES, qui devrait se traduire par la programmation à la rentrée d'un premier bureau commun, permettant d'unir nos forces pour défendre, mais aussi pour promouvoir une certaine idée de l'université à laquelle nous tenons tous, et que nos disciplines ont contribué à construire.

Si je présente moi seule devant vous ce rapport moral, je crois pouvoir dire qu'il rend compte d'une activité et d'un travail collectifs, qui ont été ceux du bureau au cours de ces longs mois, pour défendre au mieux nos intérêts. Je voudrais ici saluer tout particulièrement l'action, le dévouement et l'efficacité de notre secrétaire actuel, Pierre Pontier, sans lequel je ne pourrai remplir la tâche que vous m'avez confiée. Merci aussi à notre trésorier, Fabrice

Poli, qui veille et veillera encore à la prospérité de notre association, à notre webmestre, Robert Alessi, grâce auquel nous avons maintenant un site web digne de notre association, et qui nous quittera malheureusement cette année. Nous te regretterons, Robert, comme nous regretterons aussi Jean-Yves Guillaumin, auquel j'ai succédé, qui nous a si bien représentés dans des moments très difficiles, ainsi que Régis Courtray, qui fut son parfait secrétaire, et Frédéric Le Blay. Tous quitteront le bureau, leur travail accompli, pour que d'autres collègues puissent à leur tour s'impliquer dans la défense de nos disciplines. Merci aussi à tous les secrétaires de section, qui relaient efficacement le bureau dans chaque université et qui contribuent activement au dynamisme de notre association.

C'est dans la voie esquissée cette année que nous entendons continuer au cours de l'année prochaine, laquelle se conclura, on peut l'annoncer maintenant, par un congrès organisé par nos collègues de l'ENS de Lyon. Nous aurons, les membres du bureau et moi-même, besoin de vous, besoin de votre soutien mais aussi de vos informations et de vos suggestions. L'APLAES, c'est vous, ne l'oubliez pas.

Malgré les difficultés que nous traversons, je reste persuadée que nous avons les clés d'un royaume susceptible d'intéresser des publics étudiants très divers, et pas seulement celui des spécialistes, que nous pouvons aussi, en nous unissant et en nous coordonnant, nous faire entendre des différents interlocuteurs que nous devons convaincre : les interlocuteurs institutionnels, mais aussi le grand public. Qu'il nous appartient enfin de refuser ce que d'aucuns présentent comme une fatalité, à savoir la disparition de nos disciplines. Nous ne pouvons laisser à d'autres le soin de décider de notre avenir : il nous faut non seulement résister, mais proposer des alternatives à l'avenir que d'autres pensent pouvoir écrire pour nous. Nous en avons la capacité et nous devons en avoir l'ambition, pour rappeler la place du latin et du grec, y compris au XXI^e siècle, dans notre pays.

Marie-Pierre Noël,

Présidente de l'APLAES

Rapport voté à l'unanimité

2. RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR FABRICE POLI, TRÉSORIER DE L'APLAES (1^{er} juin 2013)

Fabrice POLI
Université de Bourgogne
Trésorier national de l'APLAES

COMPTABILITE APLAES ANNEE UNIVERSITAIRE 2012-2013

1. Adhérents année universitaire 2012-2013 :

(Bordeaux 2009 : 396 ; Toulouse 2010 : 382 ; Nantes 2011 : 373 ; Orléans 2012 : 354 ; Aix-en-Provence 2013 : 304).

- 12 établissements sont stables.
- 7 établissements ont gagné des adhérents [+ 12 adhésions].
- 18 établissements ont perdu des adhérents [- 45 adhésions].
- 6 établissements n'ont pas cotisé en 20013 : Caen (1), Chambéry (1), Lyon 3 (7), Paris 13 (1), Saint-Etienne (7), Valenciennes (1) [= 17 adhésions perdues].

2. Compte-épargne (Caisse d'Épargne, Île-de-France) :

Solde au 01/01/2013 : 41695.34 € (dont intérêts acquis au titre de 2012 : 917.50 €).

=> Soldes antérieurs : 01/01/09 : 38631.06 € ; 01/01/10 : 39371.48 € ; 01/01/11 : 39945.64 € ; 01/01/12 : 40777.84 €.

3. Compte-courant (La Banque Postale, Paris) :

Recettes :

1. Reliquat année 2011-2012 durant congrès Orléans :	3746.97 €
2. Reliquat année 2011-2012 après congrès Orléans (+ 8 adhésions) :	0129.00 €
3. Produit vente actes congrès Bordeaux 2009 (4*9 €) :	0036.00 €
4. Produit vente acte congrès Bordeaux :	0008.15 €
5. Produit vente acte congrès Bordeaux (2*11.30 €) :	0022.60 €
6. Produit vente acte congrès Bordeaux (2*10.55 €) :	0021.10 €
7. Reliquat compte régional Aplaes Poitiers après fermeture :	0047.78 €
8. Cotisation des 304 adhérents :	4401.00 €

Total des recettes : 8412.66 €

Dépenses :

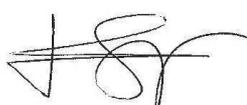
1. Remboursement R. Courtray (facture Copyrama, 09/05/12) :	0057.80 €
2. Remboursement R. Courtray (facture Fnac, 09/05/12) :	0014.99 €
3. Subvention ATER pour venue à Orléans (versée durant congrès) :	0200.00 €
4. Paiement à libraire Guillaume Budé livres <i>Concours Cicero</i> 2012 (Patrick Voisin) :	0138.10 €
5. Bureau du 13 octobre 2012 :	1328.73 €
6. Remboursement F. Poli (déplacement Reims pour AG de la CNARELA, 29/10/12) :	0062.02 €
7. Remboursement I. Cogitore (déplacement Paris pour audience MEN, 09/01/13) :	0180.00 €
8. Remboursement M.-P. Noël (déplacement Paris pour audience MEN, 09/01/13) :	0133.00 €
9. Bureau du 12 janvier 2013 :	1218.03 €
10. Déjeuner du 12 janvier 2013 :	0232.00 €
11. Comité du 12 janvier 2013 :	0745.50 €
12. Cotisation annuelle MAIF (03/02/13) :	0186.54 €
13. Frais annuels de tenue de compte :	0080.04 €
14. Remboursement M.-P. Noël (audience avec les IG, 05-06/02/13) :	0082.00 €
15. Remboursement M.-P. Noël (réunion sociétés savantes, 14/02/13) :	0095.90 €
16. Bureau du 23 mars 2013 :	0668.70 €
17. Déjeuner du 23 mars 2013 :	0164.50 €
18. Frais postaux (05/04/13) :	0012.60 €
19. Aide venue ATER congrès d'Aix :	0200.00 €

Total des dépenses : 5800.45 €

Solde créditeur : 2612.21 €

Le trésorier

Fabrice Poli



Les commissaires aux comptes

Claude BRUNET

Régis COURTRAY



Chp

Rapport voté à l'unanimité

3. COMPTE RENDU DU CONGRÈS D'AIX-EN-PROVENCE PRÉSENTÉ PAR MADAME GAËLLE VIARD

Le XLVI^e congrès de l'APLAES s'est déroulé cette année à Aix-en-Provence, à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, les 31 mai et 1^{er} juin 2013. Ces deux journées ont été suivies le dimanche d'une excursion à Marseille, capitale européenne de la culture. Le congrès qui a rassemblé une cinquantaine de participants venus des universités d'Amiens, d'Angers, des Antilles, de Besançon, de Brest, de Clermont-Ferrand, de Dijon, de Grenoble, de Lyon, de Montpellier, de Nice, de Nantes, de Paris, de Pau et de Toulouse, a bénéficié du soutien financier de Labexmed et du centre Paul-Albert Février, Textes et Documents de la Méditerranée Antique et Médiévale (CPAF-TDMAM, UMR 7297). La journée scientifique, qui a rassemblé des chercheurs français, italiens et espagnols, s'est inscrite dans le cadre de la vingt-quatrième édition des Journées de l'Antiquité qui a obtenu la labellisation Marseille-Provence 2013. Plusieurs visites culturelles ont ponctué les deux journées aixoises.

La journée scientifique

La journée scientifique, qui a pris la forme d'un colloque international, avait pour thème « *Marseille en Méditerranée : échanges économiques et culturels de la ville grecque à la ville médiévale.* ». Elle a été précédée par les allocutions de Pierre-Yves Gilles, Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines, et de Sophie Bouffier, qui représentait Brigitte Marin, Directrice de la MMSH, en déplacement ce jour-là. Emmanuèle Caire, Directrice du CPAF, TDMAM, Anne Balansard, Directrice du Département des Sciences de l'Antiquité, et Marie-Pierre Noël, Présidente de l'APLAES sont également intervenues. Ces discours inauguraux ont souligné l'importance des disciplines liées à l'Antiquité au sein de l'Université.

Se sont ensuite succédé les interventions d'Antoine Hermary, Professeur d'archéologie et civilisation grecques, « Le trésor des Marseillais à Delphes » ; Sophie Bouffier, Professeur d'histoire grecque, « Marseille et les populations indigènes » ; Patrick Voisin, professeur en classes préparatoires à Pau : « Marseille et les Puniques » ; Elena Torregaray : « Marseille à l'époque romaine ». La première partie de la journée s'est achevée par une discussion autour des communications. Après le repas pris à la cafétéria de la MMSH, nous avons pu visiter la Bibliothèque d'Archéologie d'Aix (BIAA) sous la conduite de Fabienne Heullant qui en est la responsable.

Les communications ont repris en début d'après-midi, avec les interventions successives de Manuel Moliner : « La découverte de la basilique de la rue Malaval » ; Enrica Salvatori : « Le style pisan de l'incarnation et l'indiction de Gênes entre Marseille, Rome et la Toscane » et Sandra Origone : « Genova e Marsiglia : un confronto sul mare (secoli XII-XIII) ». La session scientifique s'est achevée par une nouvelle discussion autour des communications.

Vers 16h 30, les congressistes sont partis pour le centre d'Aix en bus. Nous avons pu visiter la cathédrale Saint-Sauveur, le baptistère et le cloître avec une guide conférencière de l'Association Cathédrale vivante. Après un tour de ville, cette première journée s'est achevée par un dîner dans un restaurant libanais, Le Divan d'Antioche, situé en plein centre sur le Forum des Cardeurs, qui a réuni une trentaine de participants.

La journée pédagogique

La journée pédagogique et administrative, organisée par le bureau de l'APLAES, s'est déroulée de 9h à 16h30 à la MMSH. La matinée a été consacrée aux interventions des associations et à une table ronde sur la situation des disciplines liées à l'Antiquité en Europe. Un déjeuner à la cafétéria de la MMSH a ensuite réuni les congressistes. L'après-midi a été consacré à la présentation et aux votes des motions. Elle a été suivie, comme le veut la tradition, d'une réunion du bureau. Les participants sont ensuite partis en bus pour le centre d'Aix, afin de se rendre à une réception à la Mairie. Nous avons été chaleureusement accueillis par Madame Marie-Pierre Sicard-Desnuelles, adjointe au Patrimoine. Cette réception a été suivie d'une visite conférence du quartier Mazarin qui nous a permis de découvrir les plus beaux hôtels particuliers aixois. La journée s'est achevée par un banquet à la Brasserie Léopold qui a réuni une trentaine de congressistes.

La journée culturelle

L'excursion culturelle a réuni une quinzaine de participants le dimanche 2 juin. La matinée a débuté par une promenade dans le quartier du Panier qui nous a amenés jusqu'au Musée de la Vieille Charité, où nous avons visité librement les collections d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines. Une promenade ensoleillée longeant le bord de mer nous a ensuite permis de découvrir, de l'extérieur seulement, le magnifique site du MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) qui n'a ouvert ses portes que quelques jours plus tard. Nous avons rejoint vers 12h le restaurant Le Chalet, situé au pied du Palais du Pharo, dans un cadre splendide qui surplombe l'entrée du port de Marseille. La journée culturelle s'est achevée par une passionnante visite conférence de l'Abbaye Saint-Victor sous la conduite de Michel Fixot, Professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université d'Aix-Marseille, grand spécialiste du site. Les congressistes ont ensuite rejoint le centre d'Aix-en-Provence en autocar.

4. COMPTE RENDU DE LA TABLE-RONDE (Pierre Pontier)

Le rapport moral de la présidente Marie-Pierre Noël et le rapport du trésorier Fabrice Poli suscitent quelques interventions : les ressources propres de l'APLAES pourraient permettre d'organiser des journées pédagogiques spécifiques (journée sur la didactique/ou la pédagogie). Marie-Pierre Noël évoque l'utilité de la mise en place d'une commission sur la pédagogie du latin et du grec et l'usage d'une liste de diffusion concernant l'ensemble des adhérents de l'APLAES en plus de la liste de diffusion concernant les secrétaires de section. Il faudrait aussi parvenir à contacter tous les enseignants du supérieur, ce qui n'est pas nécessairement le cas actuellement.

Concernant la communication et la publicité liée à l'association, il serait aussi possible d'apporter un soutien à des manifestations régionales (telles que les Journées de l'Antiquité). Une partie de l'argent pourrait ainsi revenir au niveau local, comme c'était le cas auparavant. L'utilisation du réseau et la construction d'un mouvement européen en faveur des humanités est également évoqué.

On souligne aussi l'intérêt qu'il y aurait pour le latin et le grec à intégrer le cadre européen de compétences pour les langues vivantes – processus peut-être en cours selon certains intervenants. Dans le cadre du référentiel de langues étrangères (CLEC), il serait question d'y associer le latin et le grec, ce qui serait une très bonne chose.

On évoque aussi la possibilité d'organiser une table-ronde internationale sur l'enseignement des humanités.

5. ÉLECTIONS DU BUREAU

Votants : 63

Suffrages exprimés : 63

Bulletins blancs ou nuls : 0

Ont été élus membres du bureau (entre parenthèses figure le nombre de voix obtenues) :**Collège A grec**

E. Caire (61 voix)

M.-R. Guelfucci (63 voix)

M.-P. Noël (63 voix)

Collège A latin

M.-Th. Cam (63 voix)

I. Cogitore (62 voix)

B. Mineo (63 voix)

Collège B grec

R. Faure (62 voix)

L. Gourmelen (63 voix)

P. Pontier (63 voix)

Collège B latin

V. Gitton-Ripoll (63 voix)

M.-K. Lhommé (62 voix)

F. Poli (63 voix)

Classes préparatoires

J.-F. Tardien (62 voix)

P. Voisin (52 voix)

Membres pour l'Afrique

Z. Grékou (63 voix)

P. Sarr (63 voix)

6. COMPOSITION DU BUREAU

MEMBRES DU BUREAU DE L'APLAES

PRÉSIDENT

Marie-Pierre NOËL
14, Impasse des capucines
Le Paradis, bâtiment B
34 000 Montpellier
Tél. : 04 67 40 45 35
marie-pierre.noel@wanadoo.fr

SECRÉTAIRE

Pierre PONTIER
12 Rue Kléber
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél.: 01 41 08 08 11
pierre.pontier@free.fr

VICE-PRÉSIDENTE

Isabelle COGITORE
Résidence le Parménie
20 rue d'Alembert
38000 Grenoble
Tél. : 06 08 71 71 78 / 09 54 94 91 97
isabelle.cogitore@free.fr
isabelle.cogitore@u-grenoble3.fr

SECRÉTAIRE ADJOINT

Patrick VOISIN
"Maida Vale"
Haut du Faur dou Paysaa
64 110 Jurançon
Tél. : 06 86 92 26 77
patrick-voisin@wanadoo.fr

TRÉSORIER

Fabrice POLI
11 bis, rue Saint-Gilles
75 003 Paris
Tél. : 01 77 11 00 20
06 22 32 12 15
marrucin@gmail.com

AUTRES MEMBRES DU BUREAU :**Emmanuèle CAIRE**

Les farigoules
13250 Cornillon-Confoux
Tél. : 04 90 50 47 04
emmanuele.caire@free.fr

Marie-Thérèse CAM

4 rue Emile Bernard
29000 BREST
Tél. : 02 98 47 45 16
mcam@univ-brest.fr

Richard FAURE

54 Boulevard Gambetta
06000 NICE
Tél. : 04 89 08 00 31
faurerichard5044@neuf.fr

Valérie GITTON-RIPOLL

12 rue de Provence
31130 BALMA
Tél. : 06 62 16 08 36
vgitton@wanadoo.fr

Laurent GOURMELEN

9 rue des Grandes Noëllles
44700 Orvault
Tél. : 02 40 63 72 90
laurent.gourmelen@wanadoo.fr

Marie-Rose GUELFUCCI

3 rue Garibaldi
25000 Besançon
Tél. : 03 81 80 48 72
marie-rose.guelfucci@univ-fcomte.fr

Marie-Karine LHOMME

2 place Puvis de Chavanne
69006 LYON
Tél. : 06 63 66 32 71
marie-karine.lhomme@univ-lyon2.fr

Bernard MINEO

36 rue Ampère
44100 Nantes
Tél. : 02 40 43 54 19
bernard.mineo@univ-nantes.fr

Jean-François TARDIEN

33, rue Rabelais
87 000 Limoges
Tél. : 05 55 34 76 11
cjf.tardien@wanadoo.fr

**MEMBRES CORRESPONDANTS
POUR L'AFRIQUE :****Zadi GREKOU**

UFR Communication, Milieu et Société
Université de Bouaké
01 B. P. V 18, Bouaké 01-RCI
Tél./fax. : (225) 63 69 57
grekou_zadi@yahoo.fr

Pierre SARR

42, Avenue Faidherbe
Immeuble Yoro Basse
DAKAR, SÉNÉGAL
00221774382644 (portable)
ou 00221338245421 (fixe)
psarr2003@yahoo.fr

7. MOTIONS

L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Aix-en-Provence le 1 juin 2013, a voté les motions suivantes :

1. Motion sur le nouveau CAPES Lettres

L'APLAES tient à faire part de ses vives inquiétudes concernant la maquette du nouveau CAPES de lettres. Elle n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les universitaires qui pourtant préparent à ces épreuves les futurs enseignants du secondaire : la spécificité de l'option Lettres classiques, les postes qui lui seront réservés, le rapport avec l'épreuve de Latin pour lettres modernes sont insuffisamment précisés. Les enseignants de lettres classiques doivent rester prioritaires pour l'enseignement des langues, littératures et cultures anciennes à tous les niveaux du collège et du lycée. Il faut veiller à ce que le recrutement garantisse la présence d'au moins l'un d'entre eux dans chaque établissement d'enseignement général, afin que chaque élève ait la possibilité de découvrir les cultures de l'Antiquité. L'APLAES réaffirme son attachement à l'enseignement du grec comme du latin dès le collège.

Motion votée à l'unanimité

2. Motion sur les épreuves de l'oral du CAPES

L'APLAES conteste le fait que, pour la deuxième épreuve orale, une seule épreuve soit proposée aux étudiants de lettres classiques, quand les étudiants de lettres modernes se voient offrir un choix entre quatre épreuves différentes. Une telle disparité entre les deux options, lettres classiques et lettres modernes, peut entraîner à terme une marginalisation de l'option lettres classiques au sein du nouveau CAPES. L'APLAES propose donc que, pour les épreuves d'admission, la différenciation entre l'option lettres modernes et l'option lettres classiques relève de la première épreuve orale. L'épreuve d'explication de texte avec une question de grammaire française deviendrait ainsi, pour l'option lettres classiques : explication de texte et question de grammaire grecque ou latine. Dès lors, pour la deuxième épreuve, les candidats de lettres classiques pourraient choisir entre les différentes options offertes actuellement aux seuls candidats de lettres modernes, à l'exception de l'épreuve de latin pour lettres modernes : « Littérature et langue françaises », « Français, langue étrangère et français langue seconde » ou « Théâtre ou cinéma ».

Motion votée à l'unanimité moins deux abstentions

3. Motion sur les masters MEEF

L'APLAES éprouve les mêmes inquiétudes en ce qui concerne la mise en place, dès la rentrée prochaine, des masters MEEF dans lesquels doit s'inscrire désormais la préparation au nouveau CAPES. Les masters devaient remonter dès la fin du mois de mai des universités au ministère ; or, en l'absence des sujets zéro, il est impossible d'imaginer le contenu exact de certaines épreuves et de décider du partage des tâches entre les différentes composantes des nouvelles ESPE. Pour toutes ces raisons, l'APLAES exige un moratoire pour la mise en place du nouveau CAPES et du nouveau master MEEF, ainsi qu'une concertation de toutes les parties concernées.

Motion votée à l'unanimité

4. Motion sur les universités « territoriales »

L'APLAES rappelle son attachement aux missions de service public de l'université. Elle exprime son désaccord avec les projets actuels concernant la prétendue rationalisation de l'offre de formation au sein d'universités « territoriales ». Une telle politique aurait pour conséquence la concentration de certains enseignements dans un nombre limité d'universités au détriment des étudiants les plus démunis.

Motion votée à l'unanimité

5. Motion sur la mention « études classiques » dans les intitulés du master :

L'APLAES s'inquiète de la disparition programmée de la spécificité des langues, littératures et civilisations grecques et latines dans la nouvelle nomenclature des intitulés du diplôme national de master. Elle demande que figure une mention « études classiques » dans cette nomenclature, sur le modèle des Classics anglo-saxons, mention qui pourrait intervenir au sein de plusieurs domaines.

Motion votée à l'unanimité

IV. INFORMATIONS

1. MOUVEMENTS DANS LE SUPÉRIEUR

Nous remercions vivement les secrétaires de section qui ont bien voulu nous faire part des informations suivantes.

RECRUTEMENTS

Constantinos RAIOS	MCF	Grec ancien/moderne	Toulouse 2
Daria FRANCOBANDIERA	MCF	Grec	Lille 3

Pierre DESCOTES	AGPR	Latin	ENS Paris
-----------------	------	-------	-----------

Elisabeth BUCHET	ATER		Rouen
Barbara CONSTANT DESPORTES	ATER		Grenoble
Julie DAMAGGIO	ATER	Latin	Lyon 2
Pauline DUCHENE	ATER	Latin	Paris-Est Créteil
Marie FORMARIER	ATER		Grenoble
Camille GERZAGUET	ATER	Latin	Lyon 2
Géraldine HERTZ	ATER	Grec	Toulouse 2
Gaëlle JOUVE	ATER		Aix-en-Provence
Peggy LECAUDE	ATER	Latin	Montpellier 3
Fanny MEUNIER	ATER	Latin	Lyon 3
Ana-Maria MISDOLEA	ATER		Rouen
Nathalie ASSAN	DC	Grec	Paris 4
Marion BONNEAU	DC	Grec	Paris 4
Mathilde CAZEAUX	DC	Latin	Montpellier 3
Marc DIETRICH	DC	Grec	Lyon 2
Francesca DELL' ORO	DC		Grenoble
Fanny GALET	DC	Latin/Grec	Paris Est-Créteil
Baptiste LAÏD	DC	Latin/Grec	Paris Est-Créteil
Guillemette MEROT	DC	Latin	Paris 4
Delphine MEUNIER	DC	Latin	Paris 4
Anaïs MICHEL	DC		Aix-en-Provence
Néphéli MAUCHE	DC	Grec	Paris 4
Marianne MOSER	DC	Latin	Paris 4
Elise PAMPANAY	DC	Grec	Lyon 2
Florent TOULET	DC	Grec	Montpellier 3

PROMOTIONS ET MUTATIONS

Jacques-Emmanuel BERNARD, MCF de Latin à Toulon, devient PR de Latin à Toulon.
 Anne-Isabelle BOUTON-TOUBOLIC, MCF de Latin à Bordeaux 3, devient PR de Latin à Lille 3.
 Frédérique FLECK, AGPE de Latin à l'ENS Paris, devient MCF de Latin à l'ENS Paris.
 Alessandro GARCEA, PR de Latin à Lyon 2, devient PR de Latin à Paris 4.

Emmanuelle JOUET-PASTRE, MCF de Grec à Toulouse 2, devient PR de Grec à Nancy.
 Marie LEDENTU, MCF de Latin à Lyon 3, devient PR de Latin à Lyon 3.
 Sabine LUCIANI, PR de Latin à Grenoble 3, devient PR de Latin à Aix-Marseille.
 Sophie MINON, MCF de Grec à Paris Ouest (Paris 10), devient PR de Grec à Lyon 3.
 Stéphane RATTI, PR de Latin à Dijon, devient PR d'Histoire ancienne à Besançon.

DEPARTS EN RETRAITE

Monique BOUQUET	MCF	Latin	Rennes 2
Olivier DESBORDES	MCF	Latin	Caen
Odile LAGACHERIE	MCF	Grec/Latin	Grenoble 3
Bernadette LECLERCQ-NEVEU	MCF	Grec	ENS Paris
Alain DEREMETZ	PR	Latin	Lille 3
Charles de LAMBERTERIE	PR	Grec	Paris 4
Philippe MOREAU	PR	Latin	Paris-Est Créteil
Laurence VILLARD	PR	Grec	Rouen

2. NOUVELLES DES SECTIONS ET BIBLIOGRAPHIES D'AGREGATION :

L'ensemble des informations relatives aux colloques, journées d'études, appels à communication, séminaires, conférences signalés par les secrétaires de section ou les membres de l'APLAES sont accessibles sur le site internet aplaes.org à la rubrique « colloques ». Vous pouvez vous-même publier vos annonces à l'aide de vos identifiants personnels ou contacter Pierre Pontier. Nous vous invitons à aller régulièrement consulter les actualités scientifiques sur notre site.

Les bibliographies des auteurs grecs et latins de l'agrégation de Lettres Classiques sont directement mises en ligne et téléchargeables sur le site de l'APLAES. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <http://www.aplaes.org/node/885>